

# un vélo un collégien



## Un vélo un collégien

Un vélo, un casque et un antivol pour chaque collégien trappiste entrant en classe de 3ème à la rentrée de septembre 2025

L'opération **Un vélo un collégien** consiste à fournir à chaque collégien de Trappes, plus particulièrement à sa sortie de la 4ème, un **vélo**, sous la forme d'un prêt de longue durée (4 ans), ainsi qu'un **antivol** et un **casque**. Le dispositif est réservé en priorité aux collégiens résidant à Trappes.

Dans le cadre de sa politique de **bifurcation écologique**, dans l'optique de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour parvenir à la neutralité carbone de la ville, le **développement de la pratique du vélo** auprès de tous les Trappistes et en particulier les jeunes est un des axes majeurs.

Ce **prêt gratuit** de vélo pour une longue durée aux jeunes Trappistes a pour but d'assurer leurs déplacements quotidiens, pour se rendre au collège mais aussi sur les lieux de leurs loisirs : se déplacer à vélo, c'est choisir **une solution à la fois pratique et bonne pour la santé**. C'est un moyen simple de gagner en autonomie, de bouger au quotidien tout en limitant son impact sur l'environnement.

Cela s'inscrit aussi dans la volonté de la collectivité de faciliter l'accès au vélo pour les habitants, en particulier les jeunes, et le prêt de vélos, de longue durée et à titre gratuit, permet de **répondre à un besoin de mobilité** tout en favorisant les comportements écoresponsables. La « culture vélo » se trouvera également plus forte grâce à ce type d'actions directement dédiées aux Trappistes.

## Comment bénéficier du dispositif ?

Complétez le formulaire de demande sur [Trappes&Moi](#)

Pour ce faire, munissez-vous des pièces suivantes :

- Une **pièce d'identité** du responsable légal de l'enfant
- Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois du responsable légal de l'enfant
- Un **certificat de scolarité** de l'enfant à demander à votre établissement ou copie du carnet de correspondance ou fiche élève Pronote (le niveau 4e devra y être indiqué).
- La **convention de prêt complétée et signée**, téléchargeable [ici](#). Vous y retrouverez toutes les modalités du prêt.

Veillez prendre connaissance du **règlement intérieur**, téléchargeable [ici](#).

Vous recevrez un **e-mail de confirmation dès lors que votre inscription sera validée**.

### **Rendez-vous au point de distribution**

Pour récupérer le vélo, l'antivol et le casque :

Il vous faudra :

- présenter l'**e-mail de confirmation** reçu
- régler la **caution de 50€** réglable par chèque ou en espèces.

La première distribution aura lieu à la **fête de l'écologie populaire, Planète Trappes, le 14 juin 2025, au Gymnase Mahier**.

Plusieurs distributions auront lieu au cours de l'été. Vous serez informés des dates et des lieux par la Mairie.

### **Important :**

En cas de vol du vélo, il faudra aller déposer plainte au commissariat de police ou en gendarmerie, et faire parvenir une copie de dépôt de plainte au plus vite à l'adresse mail [veloscollegiens@mairie-trappes.fr](mailto:veloscollegiens@mairie-trappes.fr). Un autre vélo ne sera pas fourni.

Pour se prémunir de tout vol, il est fortement recommandé de systématiquement attacher son vélo avec l'antivol fourni par la Ville de Trappes.

En cas de non restitution du vélo à l'issue de la durée du prêt :

- La caution de 50€ ne sera pas restituée.
- La Ville de Trappes se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre l'emprunteur ou son représentant légal.
- Il sera alors demandé le paiement de la différence entre la valeur du vélo et la caution.

## **Document(s)**

[convention-de-prest-a-usage-un-velo-un-collegien.pdf](#)  
[reglement-de-prest-un-velo-un-collegien.pdf](#)

## **Contact**

[veloscollegiens@mairie-trappes.fr](mailto:veloscollegiens@mairie-trappes.fr)